



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

N° 2023/104

INFORMATIQUE – Serveur de la Mairie
Mutualisation du serveur Mairie / Utilisateurs Médiathèque
Fournisseur informatique : Groupe TDI

Le Maire de la commune de St Ciers sur Gironde ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2122-22 et L.2122-23

Vu la délibération n°2020-09-02 du 10 septembre 2020 portant délégation du conseil municipal au maire, notamment en matière de la commande publique,

Vu l'Audit du parc informatique réalisé par TDI Services (Groupe ALTIORE) sis à L'Isle-d'Espagnac (16340), et la vétusté du serveur et du NAS de la médiathèque qui nécessite leur remplacement,

Vu l'impossibilité d'utiliser le serveur de la mairie vers la médiathèque, qui aurait un usage incertain au vu des difficultés de maintenance du matériel que la collectivité pourrait rencontrer (voir le contexte du projet stipulé sur de devis),

Vu la proposition commerciale établie par TDI Services (le Fournisseur) de mutualiser le serveur de la mairie qui permettra de rentabiliser la nouvelle installation informatique de la mairie tout en améliorant le fonctionnement informatique de la médiathèque,

Considérant que le devis n° DC17634v1 s'élève à 3 858.00 € HT soit 4 629.60 € TTC.

DECIDE

Article 1 : Est autorisé à signer le devis DC 17634v1, établi par la société TDI Services, Sise au 79 rue Maryse Bastié - 16340 L'ISLE D'ESPAGNAC, pour un montant de 3 858.00 € HT, soit 4 629.60 € TTC qui comprend :

- La fourniture de matériel
- La préparation en atelier et l'installation sur site

Article 2 : La dépense sera imputée à l'article 6512 du budget communal.

Article 3 : La présente décision sera transmise à Madame la Sous-préfète de Blaye pour contrôle de légalité, et au comptable du SGC de St André de Cubzac. Il en sera rendu compte au prochain Conseil Municipal.

Certifié exécutoire :

Reçu en Préfecture le 15.11.2023

Publié ou notifié le

Le Maire

16 NOV. 2023

A St Ciers-sur-Gironde, le 15/11/2023

Pierre CARITAN, Maire

Accusé de réception en préfecture
033-213303894-20231115-DM2023-104-AR
Date de réception préfecture : 15/11/2023

rôle « serveur d'application » ; Paprika devra avoir été migré sur l'offre SAAS : vu avec Monsieur Baret le 31/10/2023, cela a déjà été effectué.

Pour respecter ces prérequis, il ne manquera donc que le pare-feu côté médiathèque, les licences d'accès serveurs ainsi que la prestation pour monter le tout.

Voici les projections du pourcentage de volumétrie utilisée sur l'hyperviseur de la mairie :

- Avant migration : 1,31To dont 785Go libres soit 58% d'espace libre ;
- Après migration : 1,31To dont 720Go libres soit 53% d'espace disponibles.

DGS-1250-28X/E	D-Link DGS 1250-28X - Commutateur - L3 Lite - intelligent - 24 x 10/100/1000 + 4 x 10 Gigabit SFP+ - Montable sur rack	1,00	315,00	315,00
RJ45CAT62MV	Câble réseau RJ45 CAT6 2 mètres vert	1,00	4,00	4,00
RJ45CAT62MB	Câble réseau RJ45 CAT6 2 mètres bleu	1,00	4,00	4,00
02-SSC-6845	SONICWALL TZ270 Secure Upgrade Plus - Advanced Edition 3 ans	1,00	1 190,00	1 190,00
20516	MICROSOFT CSP - Windows Server CAL 2022 Commercial Perpetual - 1 User CAL	5,00	49,00	245,00
INSTALLJ	Prestation de services / Jour	3,00	700,00	2 100,00

Préparation en atelier :

- Application mise à jour firmware du pare-feu

Sur site :

- Installation physique du pare-feu
- Montage du VPN site-à-site
- Création des règles de routage
- Création des VLANs sur le switch
- Repérage des câbles muraux pour séparation de l'espace numérique (public)
- Bascule du rôle DHCP
- Création des règles de filtrage
- Activation des protections (GeoIP Filter, CFS, Gateway antivirus, etc...)
- Assistance utilisateurs
- Rédaction documentation technique
- Création des comptes Active Directory sur mairiescg.local
- Création du groupe de sécurité
- Robocopy des fichiers sur partage dédié (serveur MSC-SCG-SVV-002)
- Modification de la GPO de montage des lecteurs réseaux
- Passage sur chaque poste pour migration du domaine ainsi que profils

ANNEXES ET INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

La volumétrie du répertoire Commun sur le serveur fait 62,6 Go en date du 30/10/2023.

Accusé de réception en préfecture
033-2133038894-20231115-DM2023-104-AR
Date de réception préfecture : 15/11/2023

Pour la planification : 1er jour à prévoir un lundi (partie de configuration de la partie réseau).

« La durée de validité de ce devis est de 15 jours calendaires.

Passé ce délai, la validation de votre commande ne sera effective qu'après vérification des stocks et des tarifs disponibles, compte tenu de l'actualité générant une pénurie des matériels informatiques. »

T.V.A.	Base	Taux	Montant
1 - Taux normal	3 858,00	20,00 %	771,60

Autre taxe	Mont. / Quant.	Taux / Valeur	Montant

Echéance	Règlement	Montant
11/12/2023	MANDAT ADMINISTRATIF	4 629,60

RIB	30047 14118 00020012305 62	CREDIT INDUSTRIEL DE	
IBAN	FR76 3004 7141 1800 0200 1230 562	BIC	CMCIFRPP

Total H.T.	3 858,00
------------	----------

Remise à 0,00 %	0,00
Escompte à 0,00 %	0,00
Total H.T. Net	3 858,00

Frais de port	0,00
Autres taxes	0,00
Total T.V.A.	771,60

Total T.T.C.	4 629,60
Acompte	0,00

NET A PAYER	4 629,60
-------------	----------

Règlement à nous faire parvenir à l'adresse de correspondance suivante :

TDI SERVICES - 79 rue Maryse Bastié, 16340 L'ISLE-D'ESPAGNAC

Comptabilité clients : Tél. : 05 45 22 41 41 - E-mail : compta@tdi-services.fr

Votre contact : LECOINTE Franck

Tél. : 05 45 22 41 41

Port. 06 99 85 98 16

Mail : franck.lecointe@tdi-services.fr

Bon pour acceptation

Date, nom, signature et tampon de l'entreprise
Certifie avoir pris connaissance des conditions générales de vente (CGV)

Aucun escompte en cas de paiement anticipé.

Tout retard de paiement engendre une pénalité calculée sur la base de 4 fois le taux d'intérêt légal en vigueur et le versement d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros. Si les frais de recouvrement sont supérieurs à ce montant forfaitaire, une indemnisation complémentaire sera due sur présentation des justificatifs de ces frais.

Dans le cas où le paiement n'interviendrait pas à la date prévue par les parties, le vendeur se réserve le droit de résilier le contrat.

Nos conditions générales de vente s'appliquent en priorité. Compétence : Tribunal de commerce d'Angoulême.

Accusé de réception en préfecture
033-213303894-20231115-DM2023-104-AR
Date de réception préfecture : 15/11/2023